

RSI PAYS DE LA LOIRE
8, RUE ALBERT DE DION BP 25
44701 ORVAULT CEDEX

A ORVAULT, le 5 décembre 2009

VOTRE CONTACT RSI

Tél. : 00 00 00 00 00
Courriel :

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 1550644109038 80

*Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance.*

N° SIRET 35110587900016 A

N° TI 440 22222222222222 2

Page 1/1

99999 999999 999999 9

MR DUPONT JEAN

RUE MARCELLIN ALBERT
44500 LA BAULE

Cas d'un
artisan
mensuel au 5

Monsieur,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement mensuel.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2010 santé, retraite de base, retraite complémentaire, allocations familiales, CSG/CRDS ainsi qu'à vos cotisations définitives 2010 invalidité/décès et, le cas échéant, à la contribution à la formation professionnelle.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 99999

CODE GUICHET : 99999

N° DE COMPTE BANCAIRE : 99999999999

Par ailleurs, en octobre 2010, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2009, sur la base de vos revenus définitifs 2009. Vous recevrez, le cas échéant, un appel de cotisations complémentaire pour les mois de novembre et décembre 2010.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement,
Le Directeur

CALENDRIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS 2010

Dates	Montants	Dates	Montants
5 janvier 2010	1 514	5 juin 2010	1 514
5 février 2010	1 514	5 juillet 2010	1 514
5 mars 2010	1 514	5 août 2010	1 514
5 avril 2010	1 514	5 septembre 2010	1 514
5 mai 2010	1 514	5 octobre 2010	1 498
		TOTAL	15 124 €

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS SOCIALES ?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2008

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	30 661
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	11 772

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2010

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	MONTANT DÛ
Maladie-Maternité dans la limite de 34 620 €	30 661	0,60	184
Maladie-Maternité dans la limite de 173 100 €	30 661	5,90	1 809
Indemnités journalières dans la limite de 173 100 €	30 661	0,70	215
Allocations familiales	30 661	5,40	1 656
Retraite de base dans la limite de 34 620 €	30 661	16,65	5 105
Retraite complémentaire dans la limite de 34 721 €	30 661	7,20	2 208
Invalidité-décès dans la limite de 34 620 €	30 661	1,80	552
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			11 729
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	42 433	8,00	3 395*

* dont 2 164 déductibles fiscalement

TOTAL 15 124 €